

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 09/10/2024

Membres en exercice : 18

### **Présents :**

**Mesdames :** Michèle BUREL, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Chloé ANDRO, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés :** Nelly VIVIEN (pouvoir à Jean-Pierre KERSALE), Christelle GUEZENGAR (pouvoir à Philippe RONARC'H), Armelle RONARC'H (pouvoir à Claudie SIMON)

**Secrétaire de séance : Alexandra MAZEAS**

\*\*\*\*\*

### **Objet : Délibération n°2024-0056 – Marché de maîtrise d'œuvre de restauration de la chapelle.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle de Penhors, une seule offre a été déposée.

Après vérification de cette offre, jugée conforme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le cabinet MS de PONTAUD pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la restauration de la chapelle de Penhors selon les modalités suivantes :

- Tranche ferme : 46 430,00 € HT
  - Tranche optionnelle n°1 : 41 950,00 € HT
  - Tranche ferme n°2 : 16 450,00 € HT
- Soit pour la mission complète : 104 830,00 € HT soit 125 796,00 € TTC

Monsieur le Maire précise que les missions optionnelles correspondent aux missions de suivi de chantier. Il indique également que l'équipe de maîtrise d'œuvre comprend MS de PONTAUD, architecte, BECOME 29, bureau d'étude fluides et ECP, économiste.

### **Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de retenir l'offre présentée par le Cabinet de PONTAUD telle que présentée par le Maire pour un montant global (tranche ferme et tranches optionnelles) de 104 830,00 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Alexandra MAZEAS

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **16/10/2024**.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication